

REGLEMENT DU CONCOURS PHOTO 2020

Article 1 : Objet du concours photo

Dans le cadre du Mois de la Photo, l'Association Second Souffle organise un concours photo du 11 Mai 2020 au 31 juillet 2020.

Les thèmes de ce concours sont : "Gestes Solidaires" & "Les Jours d'Après"
Chaque candidat propose 5 photos maximum via Facebook répondant à la thématique imposée.

Les membres du jury s'appuieront pour leur choix sur un ensemble de critères :

- *L'originalité du rendu* : La capacité de présenter un sujet sous un angle original,
- *L'habileté technique* : La maîtrise des différentes étapes techniques menant à la création d'une photographie,
- *Le traitement photographique* : L'utilisation créatrice des ressources du médium photographique (mise au point, profondeur de champ, valeurs, contrastes...).

Article 2 : Participants et photographies

Le concours est gratuit et ouvert à tous **les photographes amateurs**, sans limite d'âge. Concernant les personnes mineures, la participation se fait sous la responsabilité et avec l'autorisation du représentant légal pouvant justifier de l'autorité parentale. Ce document se trouvera dans le formulaire d'inscription.

Sont exclues du concours toutes personnes ayant participé à l'organisation du concours ou au jury et leur famille.

Article 3 : Date et durée du concours

Ce concours se déroule en 2 étapes :

- **11 mai 2020 au 31 juillet 2020** : Les photographes amateurs sont invités à participer au concours en transmettant leur travail aux organisateurs, via Facebook et/ou e-mail.
- **Du 1er au 10 Août 2020** : Le jury se réunira pour sélectionner les 24 photos retenues. Les 6 meilleures photos auront un prix.

- **Juillet/Août 2020 :**

- Les 24 photos sélectionnées seront exposées en grand format 60x40cm lors de nos rencontres balades photographiques et/ou siège de l'association.

- l'ensemble des frais de tirage sur dibon seront pris en charge par l'association. Aucune participation ne sera demandée aux candidats.

Article 4 : Modalités du concours

Les participants sont invités à transmettre pendant la période du 11 mai au 31 juillet 2020, 5 photos maximum en couleur ou Noir et Blanc et en rapport avec le thème, à l'adresse mail suivante : president@second-souffle.org

Article 5 : Procédure et modalités d'attribution des lots

Le jury est majoritairement composé de personnes adhérentes à l'association. Le jury désignera 24 photos sélectionnées et 6 auteurs auront un prix.

Les primés de la catégorie "Coups de Cœur" seront départagés aux nombres de likes obtenus sur le réseau social Facebook de l'association.

Les dotations mises en jeu sont réparties comme suit :

Catégorie "Coups de Cœur" :

- 1er Prix Carte Cadeaux FNAC de 100€
- 2ème Prix Carte Cadeaux FNAC de 60€
- 3ème Prix Carte Cadeaux FNAC de 40€

Catégorie "Goût du Jury" :

- 1er Prix Carte Cadeaux FNAC de 100€
- 2ème Prix Carte Cadeaux FNAC de 60€
- 3ème Prix Carte Cadeaux FNAC de 40€

Les gagnants primés ne participeront à une seule catégorie. Les prix ne sont pas cumulables.

Les gagnants s'engagent à accepter les prix sans possibilité d'échange ou de contre-valeur pécuniaire de quelque sorte de que ce soit.

Article 6 : Publication des résultats

Les candidats pourront consulter la liste des photos gagnantes sur la page Facebook de l'Association Second Souffle.

Article 7 : Cession des droits

Les organisateurs veillent au respect du droit d'auteur. Par conséquent, ce règlement ne comporte aucune clause de cession autre que la cession des droits pour la publication du palmarès et la promotion du concours, sur une durée de deux ans.

Les images gagnantes seront mises en valeur uniquement dans le cadre du concours et de sa promotion (info, expo, projection, portfolio, site...), pour présenter le palmarès, avec les noms des auteurs et sans modification.

Les organisateurs ne font aucun usage des images non gagnantes et ne les aliènent en aucune manière.

Il ne s'agit en aucun cas de constituer une photothèque.

Chaque participants du fait de participer au concours acceptent de fait le présent règlement.

Article 8 : Annulation du Concours

L'Association Second Souffle se donne le droit d'annuler le concours photos si elle le juge nécessaire sans aucun droit à dédommagement de quelque nature que ce soit pour les participants.

Article 9 : Respect du Droit à l'image

En s'inscrivant, les participants garantissent à l'organisateur qu'ils sont propriétaires de la photographie, que leurs photographies ne portent pas atteinte à l'image de tiers et qu'ils ont obtenu toutes les autorisations nécessaires. Aucun élément visuel ne doit porter atteinte à la vie privée. De la même manière, la photographie ne doit pas comporter d'éléments à caractère diffamatoire, discriminatoire, injurieux, pornographique, raciste, contraire à la loi.

Article 10 : Respect et acceptation du règlement

L'inscription vaut acceptation du règlement, et des décisions du jury qui seront définitives, exécutoires et non susceptibles de recours. Le non-respect du présent règlement entraîne de facto le retrait de l'œuvre proposée par l'auteur.

Article 11 : Dépôt légal

Le règlement peut être consulté en ligne sur le site de l'association Second-Souffle.org

Article 12 : Image et coordonnées des participants

Les coordonnées des participants pourront être traitées par voie informatique. Conformément à la loi « informatique et liberté » du 6 janvier 1978, chaque participant dispose d'un droit d'accès, de rectification ou même de suppression des informations nominatives le concernant, droit qui peut être exercé par l'envoi d'un courrier au siège de l'association Second Souffle

Du seul fait de la participation au jeu, le gagnant autorise l'organisateur à reproduire et à utiliser son nom, son prénom et son image, sans que cette utilisation puisse conférer au gagnant un droit à rémunération ou un avantage quelconque autre que la remise du prix gagné.

Article 13 : Litige

Toute difficulté qui viendrait à naître de l'application ou de l'interprétation du règlement, ou qui ne serait pas prévu par celui-ci sera tranchée par l'organisateur.

"Gestes Solidaires"

Nom :

Prénom :

Adresse :

Tél :

Email :

Date de Naissance :

S'inscrit au concours photo "Gestes Solidaires" et déclare avoir pris connaissance du règlement et en respecter toutes les clauses.

A.....le.....

Écrire « Lu et approuvé »
Signature

VOTRE PHOTO

Titre :

Lieu de la prise de vue :

Date (même approximative) de la prise de vue :

Plusieurs possibilités s'offrent aux candidats concernant le dépôt de la photo :

AUTORISATION PARENTALE POUR LES PERSONNES MINEURES

Je soussignée(e)responsable légal de.....atteste donner mon autorisation pour la participation au concours photo « Gestes Solidaires ».

A.....le.....

Écrire « Lu et approuvé »
Signature